

DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ALPIN AILLONS MARGERIAZ (26700) (compétences optionnelles)

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze juillet à 17 heures, le conseil syndical, régulièrement convoqué par la Présidente le 10 juillet 2025 par voie électronique et individuellement, s'est réuni à Aix les Bains, en session ordinaire, sous la présidence de André GIMENEZ.

Grand Chambéry	Présents	Absents	Grand Lac	Présents	Absents
TITULAIRES					
BERTHOMIER Christian		X			
DUMAZ Gérard		X			
DUMAZ Régis		X			
FABRE Maryse		X			
FERRARI Marcel		X			
FERRARI Sandra		X			
GALENE Pierre-Damien	X (visio)				
GENNARO Alexandre		X			
GINOLLIN Pascal		X			
LEOUTRE Jean-Marc		X			
MIGUET Vincent		X			
PIERRETON Christophe		X			
REPENTIN Thierry		X			
TICHKIEWITCH Serge		X			
TRAHAND Cécile		X			
TURNAR Alexandra		X			
VANIN Gaëtan		X			
SUPPLEANTS					
BEBERT Thierry		X			
CARACO Alain		X			
REGAIRAZ Michel		X			

Elus absents Grand Chambéry	Donne pouvoir à
FERRARI Sandra	GIMENEZ André

Périmètres	titulaires	suppléants	Présents	Procurations	Votants
Grand Chambéry	17	3	1	1	2

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du 15 juillet 2025, le conseil syndical, convoqué une nouvelle fois, peut valablement délibérer sans condition de quorum. En vertu de l'article L5211-11-1 du CGCT, la réunion se tient en plusieurs lieux en visioconférence.

Secrétaire de séance : Alain MOUGNIOTTE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1612-11 et L1612-15

Vu l'instruction budgétaire et comptable M43

Vu la délibération 18-25-C du 26 mars 2025 approuvant le budget primitif 2025

Considérant que les décisions modificatives ont pour objectif d'ajuster, d'une part, les prévisions inscrites au budget primitif et d'inscrire, d'autre part, les nouveaux besoins qui peuvent apparaître au cours de l'année et qui nécessitent l'inscription de crédits budgétaires complémentaires, il est proposé les modifications suivantes :

BUDGET ALPIN AILLONS MARGERIAZ (26700)

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le besoin d'ajustement de crédits, dans le cadre de cette décision modificative, concerne :

En dépenses :

- l'augmentation des crédits prévus pour le reprofilage des pistes. Les études préalables révèlent une augmentation du coût des travaux qui nécessite des crédits supplémentaires à hauteur de 92 890 €.
- la diminution des crédits pour deux engagements soldés de 11 310 €, les études étant totalement terminées et réglées.
- l'inscription des crédits d'étude pour l'engagement de la mission d'ingénierie nécessaire à la réalisation des travaux de la grande inspection du Roc de Balme prévue en 2027 pour 7 800 € (période de préparation et d'anticipation 2025-2027).

En recettes :

- l'inscription des crédits du fonds de compensation de la TVA pour 31 944.59 €
- l'augmentation du recours à l'emprunt pour 57 435.41 €.

DEPENSES INVESTISSEMENT	RAR 2024	BP 2025	DM1 2025	TOTAL 2025
TOTAL	27 924,97	507 956,00	89 380,00	625 260,97
ordre		5 384,00	0,00	5 384,00
040. OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION		5 384,00		5 384,00
13913-Département		800,00		800,00
28031-Amort. Études		4 584,00		4 584,00
réelles	27 924,97	502 572,00	89 380,00	619 876,97
16. EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		208 000,00		208 000,00
1641-Emprunts		208 000,00		208 000,00
20. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	11 310,00	84 572,00	-11 310,00	84 572,00
2031-Frais d'études	11 310,00	84 572,00	-11 310,00	84 572,00
21. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 614,97	210 000,00	100 690,00	327 304,97
2128-Agencements, aménagements de terrains		180 000,00	92 890,00	272 890,00
2153-Installations matériels, outillages techn...	16 614,97	30 000,00	7 800,00	54 414,97

RECETTES INVESTISSEMENT	RAR 2024	BP 2025	DM1 2025	TOTAL 2025
TOTAL		535 880,97	89 380,00	625 260,97
ordre		464 566,29	0,00	464 566,29
021. VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT		269 034,29		269 034,29
021-Virement de la section de fonctionnement		269 034,29		269 034,29
040. OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION		195 532,00		195 532,00
28031-Amort. Études		7 794,00		7 794,00
28033-Amort. Frais insertions		36,00		36,00
28128-Amort. Aménagement autres terrains		38 110,00		38 110,00
28135-Amort. Installations générales		1 569,00		1 569,00
28153-Amort. Installations spécifiques		104 625,00		104 625,00
28178-Amort.		28 065,00		28 065,00
28188-Amort. Autres		15 333,00		15 333,00
réelles		71 314,68	89 380,00	160 694,68
001. RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE		71 314,68		71 314,68
001-Résultat d'investissement reporté		71 314,68		71 314,68
10. DOTATIONS, FONDS DIVERS, RESERVES			31 944,59	31 944,59
10222-FCTVA			31 944,59	31 944,59
16. EMPRUNTS ET DETTE ASSIMILEES			57 435,41	57 435,41
1641-Emprunts			57 435,41	57 435,41

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les prévisions budgétaires sont inchangées.

DEPENSES FONCTIONNEMENT	BP 2025	DM1 2025	TOTAL 2025
TOTAL	527 866,29	0,00	527 866,29

RECETTES FONCTIONNEMENT	BP 2025	DM1 2025	TOTAL 2025
TOTAL	527 866,29	0,00	527 866,29

Il est proposé d'approuver la décision modificative n°1/2025 du budget alpin Aillons Margériaz présentée ci-dessus.

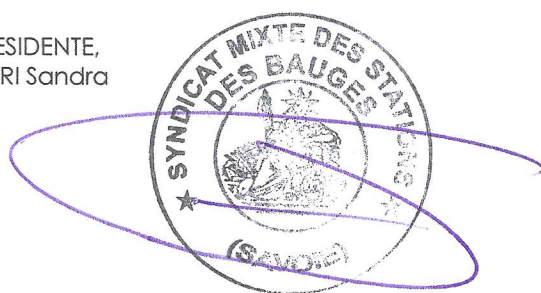
Le conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE la décision modificative n°1/2025 du budget alpin Aillons Margériaz (26700) telle que reprise ci-dessus.

Fait à Aix les Bains, le 15 juillet 2025

Le secrétaire de séance

LA PRESIDENTE,
FERRARI Sandra



Votants	2	Présents : 1 - Procurations : 1
Ne prend part au vote	0	
Suffrages exprimés	2	
Vote POUR		Présents : GALENE Pierre-Damien. Procurations : FERRARI Sandra.
Vote CONTRE	0	
Abstentions	0	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la date d'affichage de la décision et de sa transmission au contrôle de légalité, et dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux candidats ayant participé à la procédure ou à compter de la réponse du Syndicat mixte, si un recours gracieux a été préalablement déposé.